



Assemblée générale

Distr. générale
20 septembre 2001
Français
Original: anglais

Comité préparatoire de la Conférence internationale sur le financement du développement

Troisième session

15-19 octobre 2001

Point 2 de l'ordre du jour

Contributions au processus préparatoire de fond et préparatifs de la Conférence internationale sur le financement du développement

Notes techniques

Note du Secrétaire général

Additif

Note technique No 8* : Propositions sur la prévention des crises financières, y compris la mise en place de systèmes d'alerte avancée, et l'amélioration de la transparence et de la prévisibilité des marchés financiers internationaux

I. Introduction

1. Les crises financières mettent à mal les économies des pays où qu'ils se trouvent, mais c'est particulièrement vrai pour les pays en développement et en transition. Elles peuvent non seulement ralentir la croissance, mais également faire chuter la production et l'investissement, aggraver la pauvreté et le chômage et

nuire à la crédibilité des institutions nationales et internationales. En conséquence, il faudrait intégrer dans les politiques de financement du développement des modalités permettant de réduire ces crises, tant du point de vue du nombre que de la gravité.

2. Après la crise de 1997-1999, née en Asie mais qui a touché de nombreuses autres régions, beaucoup ont réclamé la création d'une « nouvelle architecture financière internationale ». À défaut de réforme d'une aussi grande envergure, des changements importants ont tout de même eu lieu. En ce qui concerne la prévention des crises, les principaux progrès sont les suivants : a) davantage de données disponibles concernant la situation économique et financière des pays, en particulier grâce aux Normes spéciales de diffusion des données, mises en place par le Fonds monétaire international (FMI), auxquelles on ajoute

* La présente note technique a été établie sous la coordination de la Commission économique et sociale pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Y ont également collaboré, à titre personnel, des fonctionnaires des autres commissions régionales des Nations Unies, du Département des affaires économiques et sociales (Secrétariat de l'ONU), du Fonds monétaire international (FMI), de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et de divers établissements d'enseignement supérieur.



actuellement des principes d'action en matière de dette et de réserves; b) davantage de données disponibles sur les programmes et les activités propres des institutions financières internationales; c) décision relative à l'application de 11 normes et codes dans les domaines suivants : transparence des politiques monétaires et financières; transparence des finances publiques; contrôle bancaire; régulation des marchés de valeurs; contrôle des assurances; systèmes de paiement; mode de gouvernement des entreprises; comptabilité; audit; insolvabilité; droits des créanciers; d) propositions – dont l'application a été différée – aux fins d'une révision de l'Accord de Bâle sur les fonds propres; e) prise de conscience accrue dans les institutions financières internationales du fait que la libéralisation du secteur financier et des mouvements de capitaux doit être progressive et s'accompagner de mesures suffisantes de réglementation et de contrôle; f) prise de conscience accrue chez tous les acteurs du fait que le secteur privé doit être pris en compte dans les efforts de prévention des crises; g) financement accru pour les institutions financières internationales et les nouveaux mécanismes de crédit, y compris la Ligne de crédit préventive, créée spécialement pour prévenir l'effet de contagion mais qui n'est pas encore utilisée.

II. Propositions

3. Malgré ces améliorations, de nombreux problèmes subsistent dans le domaine de la prévention des crises financières. On trouvera ci-après une liste de propositions, qui supposent différents niveaux d'intervention: gestion financière et économique des pays développés aussi bien que des pays en développement; surveillance et réglementation internationales; mesures régionales complétant les dispositions prises au niveau international; rôle du secteur privé; problèmes relatifs à l'alerte avancée et aux données. Elles ont été classées *grosso modo* suivant ces grandes catégories, étant entendu qu'elles participent souvent de deux ou plusieurs catégories.

4. Comme les nouvelles idées abondent depuis la crise asiatique, ainsi que les tentatives de changement, la présente note s'attache essentiellement aux propositions formulées dans les toutes dernières années. Dans la liste ci-après, l'origine de chaque proposition et l'organisme intergouvernemental auquel elle a été présentée sont indiqués, sauf dans le cas de communiqués ministériels par exemple, les

communiqués ministériels du Groupe intergouvernemental des Vingt-Quatre (G-24) sont en principe présentés au Comité monétaire et financier international du FMI et au Comité de développement (comité conjoint Banque mondiale/FMI), de même que les documents issus des conférences des Nations Unies sont présentés à l'Assemblée générale.

Gestion financière et économique

1. *Origine* : G7 – Réunion des ministres des finances, Rome (Italie), juillet 2001

Proposition : « L'accès aux marchés de capitaux est un processus complexe qui ne peut se faire au moyen d'une approche uniformisée. La collectivité internationale doit avoir pour objectif d'aider les pays à adopter les politiques qui s'imposent en vue d'avoir accès aux marchés de capitaux mondiaux, tandis que chaque pays est en bout de ligne responsable de l'adoption de ces politiques » (rapport des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales du G-7, 7 juillet 2001, par. 26).

2. *Origine* : Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Rapport sur le commerce et le développement, 2001

Présenté à : Conseil du commerce et du développement de la CNUCED

Résumé de la proposition : Le rapport indique que « le contrôle des entrées de capitaux devrait être un instrument disponible en permanence, utilisé de façon souple en fonction des circonstances. Les techniques disponibles pour réguler les entrées de capitaux sont bien connues et ont été analysées en détail dans de précédentes parutions du *Rapport sur le commerce et le développement* » (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.01.II.D.10).

3. *Origine* : Rapport sur la Réunion régionale consultative chargée d'examiner la question du financement du développement dans la région de l'Europe, Genève, décembre 2000 (A/AC.257/15)

Présenté à : Comité préparatoire

Proposition : « Les participants ont généralement reconnu que les régimes des changes ne pouvaient

être examinés indépendamment du régime sous-jacent des mouvements de capitaux. Toutes les recommandations relatives aux régimes des changes doivent prendre en compte la situation économique propre à chaque pays. Comme celle-ci varie constamment, un régime différent s'impose à chaque fois. Entre les deux extrêmes que constituent la libre fluctuation des taux de change et la stricte application de parités fixes, il existe toute une gamme de solutions intermédiaires mieux adaptées aux particularités de chaque pays » (par. 57 et 58).

4. *Origine* : Rapport sur la Réunion régionale consultative chargée d'examiner la question du financement du développement dans la région de l'Europe, Genève, décembre 2000 (A/AC.257/15)

Présenté à : Comité préparatoire

Proposition : « Le renforcement et la restructuration du secteur financier resteront vains sans cadre réglementaire national cohérent. Il est donc indispensable de réformer les réglementations pour réduire la probabilité que surviennent des crises financières et, si on ne peut les éviter, pour limiter leurs effets nuisibles » (par. 53).

5. *Origine* : Secrétariat de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), « Croissance dans la stabilité : financement du développement dans le nouveau contexte international [LC/G.2117 (CONF. 89/3)]

Présenté à : Gouvernements de l'Amérique latine et des Caraïbes à la consultation régionale sur le financement du développement, Bogota (Colombie), novembre 2000 (A/AC.257/17)

Proposition : « Le premier élément de toute politique de prévention de crise doit être le maintien d'une gestion macroéconomique cohérente et souple dans les périodes de forte expansion. Il s'agirait d'éviter que les opérateurs publics et privés cumulent les dettes et de prévenir d'éventuelles distorsions des cours les plus importants, en particulier les cours du change et ceux du patrimoine national (actifs financiers et biens immobiliers). Les pouvoirs publics doivent tout faire pour parvenir à un équilibre structurel des finances publiques, voire

pour dégager un excédent, de façon à accroître la capacité d'épargne de l'appareil économique et à se donner une plus grande marge de manœuvre dans la gestion des cycles économiques. En matière de monnaie et de taux de change, il s'agirait d'éviter que des courtes périodes de forte expansion se traduisent par des endettements extérieurs et intérieurs excessifs du secteur privé et des envolées éphémères des taux de change réels. Les mesures prises auront plus d'effet si elles s'accompagnent d'une réglementation prudente des entrées de capitaux, d'une réglementation et d'un contrôle également dictés par la prudence des systèmes financiers, ainsi que d'un régime de responsabilité établi dans des termes explicites, visant à rendre plus favorable l'échéancier du remboursement de la dette publique et privée » (voir sect. II).

6. *Origine* : Forum sur la stabilité financière, Groupe de travail sur les flux de capitaux

Présenté à : Gouvernements membres du Forum sur la stabilité financière, avril 2000

Proposition : « Les récentes crises financières ont fait ressortir le caractère indispensable des marchés obligataires intérieurs. Bon nombre d'entre elles ont été imputées à la structure des emprunts souverains et des emprunts contractés par les entreprises, qui sont essentiellement constitués de dettes à court terme et de dettes en devises faute de marché obligataire intérieur bien établi. En l'absence de marchés financiers pleinement opérationnels, même les pays n'ayant pas besoin de financement extérieur peuvent connaître des problèmes de balance des paiements ou de devises. Un gouvernement peut avoir intérêt à disposer, quand les conditions sont normales, d'une gamme complète d'instruments qu'il pourra utiliser pour éponger un déficit éventuel sans avoir à faire tourner la planche à billets ou à contracter des emprunts en devises. Qui plus est, les besoins en matière de financement montent très vite après des crises financières parce que la restructuration des entreprises et des banques entraîne des coûts énormes. Le marché des actions devrait fournir en grande partie les capitaux à long terme à risque modéré nécessaires au financement des entreprises. Dans certains cas, le financement par actions permet de mieux équilibrer l'actif et le

passif de l'entreprise que le financement par emprunts obligataires. Il est évident que l'existence de marchés d'actions pleinement opérationnels est importante pour la gestion des risques » (rapport du Groupe de travail, 5 avril 2000, par. 120 à 122).

7. *Origine* : Forum sur la stabilité financière, Groupe de travail sur les apports de capitaux

Présenté à : Gouvernements membres du Forum sur la stabilité financière, avril 2000

Proposition : « De nombreux pays développés et pays émergents ont tiré profit de la mobilité des capitaux. Toutefois, des afflux massifs de capitaux peuvent avoir des effets négatifs sur l'économie en ce sens qu'ils peuvent exercer une pression sur le cours du change et le faire monter, ce qui compliquerait l'exécution d'une politique monétaire intérieure. L'accumulation de créances à court terme peut également être une cause de vulnérabilité parce que les flux de capitaux frais peuvent se tarir et que les dettes contractées peuvent ne pas être reconduites ... L'exercice d'un contrôle sur les entrées de capitaux peut se justifier pendant une période de transition pour éviter des afflux vraiment trop importants, ou bien pendant que les pays renforcent les aspects institutionnels et réglementaires de leurs systèmes financiers intérieurs. Mais le contrôle des entrées de capitaux ne doit en aucun cas servir de prétexte à un pays pour éviter d'assainir ses politiques macroéconomiques ou pour retarder la prise de mesures en vue de consolider le système financier » (ibid., par. 110 et 115).

8. *Origine* : Vers une nouvelle architecture financière internationale : rapport de l'Équipe spéciale du Comité exécutif sur les affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies, ONU, 1999

Proposition : « La crise a mis en évidence la nécessité d'une plus grande cohérence des politiques macroéconomiques des pays industrialisés pour éviter les écarts tant inflationnistes que déflationnistes au niveau mondial. Lors de l'élaboration des institutions et des politiques internationales, il faut avant tout prévoir des mesures bien définies propres à inciter les gouvernements des pays industrialisés à maintenir leurs économies aussi près que

possible du plein-emploi tout en évitant l'inflation. Cette politique sera bénéfique non seulement au niveau national mais également au niveau mondial » (voir sect. 4, par. 1).

Surveillance internationale, normes et codes internationaux

9. *Origine* : Directeur général, FMI

Présenté à : Comité monétaire et financier international, avril 2001

Proposition : « Le FMI doit redoubler d'efforts pour placer la prévention des crises au coeur de son action. À cet égard, nous devons nous efforcer d'affiner notre analyse et d'aboutir à des conclusions concrètes et les utiliser plus efficacement comme base des conseils donnés aux États Membres et comme fondement de leur volonté politique et de leur capacité de prendre promptement les mesures préventives qui s'imposent. Dans ce contexte, les risques que fait peser sur le système financier international la perspective de déséquilibre dans les économies avancées doivent être traités avec la même vigueur que les risques liés à l'évolution des marchés émergents. »

10. *Origine* : Groupe intergouvernemental des Vingt-Quatre pour les questions monétaires internationales (G-24), communiqué ministériel, Washington, 23 septembre 2000 et avril 2001

Proposition : « Les ministres prennent acte des aspects positifs de la mise au point de normes, codes et bonnes pratiques à vocation internationale en matière de diffusion des données, de transparence des finances publiques et des politiques monétaire et financière, et de gestion de la dette et des réserves. Ils constatent néanmoins que la participation des pays en développement à l'élaboration de ces normes et codes reste limitée et préconisent une meilleure concertation. Les ministres insistent à nouveau sur le caractère volontaire de l'observation de ces normes et codes, et sur la prise en compte, à cet égard, des moyens institutionnels et du stade de développement de chaque pays. Ils soulignent également qu'il importe de fournir une assistance technique appropriée en cas de besoin. Les ministres estiment que l'application des normes et

codes s'effectue de manière très asymétrique. Les normes de transparence sont imposées aux pays en développement sans être contrebalancées par des obligations équivalentes de diffusion des informations pour les établissements financiers, et notamment les institutions à fort effet de levier dont les activités échappent actuellement à toute réglementation. Les ministres insistent pour que le suivi des normes et codes relevant du domaine de compétence des institutions de Bretton Woods se fasse de façon parfaitement symétrique. Ils estiment en outre que le respect de ces normes et codes ne devrait pas être prématurément intégré dans les consultations au titre de l'article IV, ni devenir une condition de l'utilisation des ressources du FMI » (communiqué ministériel du 23 septembre 2000, par. 14).

11. *Origine* : Rapport du Secrétaire général au Comité préparatoire de la réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental, à sa deuxième session de fond (A/AC.257/12), Organisation des Nations Unies, 18 décembre 2000

Présenté à : Comité préparatoire

Proposition : « La réunion de haut niveau devrait souligner l'importance d'une surveillance complète et symétrique de toutes les économies nationales et régionales par le FMI agissant au nom de la communauté internationale. Cette surveillance devrait continuer à souligner les répercussions systémiques de la conjoncture et de la politique économique dans les différents pays, compte tenu des conditions différentes que connaissent les différents pays. La portée et la nature de cette surveillance multilatérale devraient continuer à être révisées, adaptées et renforcées en permanence, au fil de l'évolution des conditions économiques et financières dans le monde » (encart en caractères gras entre les paragraphes 154 et 155).

12. *Origine* : Les gouvernements de la région Asie-Pacifique à la Réunion consultative régionale de haut niveau sur le financement du développement, août 2000, Jakarta (Indonésie) (A/AC.257/13)

Présenté à : Comité préparatoire

Proposition : « On a suggéré qu'il fallait renforcer la surveillance exercée par le FMI sur les politiques macroéconomiques et financières des grands pays industrialisés en raison, notamment, des conséquences qu'elles ont sur les flux internationaux de capitaux, les taux de change et l'endettement des pays en développement » (par. 45).

13. *Origine* : Rapport de la consultation régionale sur le financement du développement dans la région de l'Asie occidentale, Beyrouth, novembre 2000 (A/AC.257/16)

Présenté à : Comité préparatoire

Proposition : « Eu égard à l'ampleur et à l'intégration croissante des marchés financiers, la prévention des crises constitue une préoccupation pour de nombreux pays et pas seulement pour celui qui est immédiatement touché. Une surveillance mondiale des politiques nationales est donc nécessaire. Le fait que les mécanismes de surveillance du FMI aient échoué jusqu'à présent est essentiellement imputable à leur caractère déséquilibré, qui explique que trop peu d'importance est accordée aux incidences mondiales disproportionnées des politiques monétaires des principaux pays industrialisés. De fait, les crises financières des pays nouvellement industrialisés sont souvent liées à des modifications substantielles des politiques monétaires et des politiques des changes des principaux pays industrialisés. Cependant, les pays en développement ne disposent pas actuellement de mécanismes permettant de corriger les incidences néfastes de ces modifications pour leurs politiques de développement » (par. 63).

14. *Origine* : Rapport de la Réunion consultative régionale sur le financement du développement dans la région de l'Afrique et Réunion préparatoire de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, Addis-Abeba (Éthiopie), novembre 2000 (A/AC.257/14)

Présenté à : Comité préparatoire

Proposition : « Les participants ont pris acte des mesures proposées aux fins de la réforme du système financier international, concernant par

exemple la fourniture rapide d'informations, la nécessité de renforcer la responsabilisation et la transparence et celle d'améliorer la réglementation et la supervision mais ont fait valoir que la réforme devait être entreprise afin de donner des chances égales à toutes les parties prenantes dans l'application d'un système réglementé de gestion des courants de capitaux internationaux. Les pays africains devraient avoir davantage à dire dans le fonctionnement d'un système financier international plus transparent. Leur principale priorité est de faire en sorte que le nouveau système financier international facilite l'apport efficace de capitaux des pays développés vers l'Afrique » (par. 34).

15. *Origine* : Rapport de la consultation régionale sur le financement du développement dans la région de l'Asie occidentale, Beyrouth, novembre 2000 (A/AC.257/16)

Présenté à : Comité préparatoire

Proposition : « Dans la pratique actuelle en matière de réglementation et de supervision financières, la Banque des règlements internationaux établit des normes aux fins d'application par les autorités nationales plutôt que de constituer un organisme réglementaire mondial. Ceci donne lieu à trois types de problèmes. En premier lieu, les normes de la Banque des règlements internationaux ne prennent pas en compte comme il le faudrait les risques en matière de prêts internationaux. En deuxième lieu, elles visent à protéger le système bancaire international et non pas les pays en développement endettés. En troisième lieu, cette méthode s'applique sans distinction à tous les pays, quel que soit leur niveau de développement et à toutes les institutions, ce qui peut poser problème pour les pays en développement. On a recommandé que l'adoption de ces normes soit laissée au bon vouloir des pays et qu'il soit tenu compte des différences entre pays. En outre, l'adhésion à ces normes ne devrait pas faire partie de la conditionnalité du FMI » (par. 60).

16. *Origine* : Rapport sur le commerce et le développement, CNUCED, 1999

Présenté à : Conseil du commerce et du développement, CNUCED

Résumé de la proposition : Selon le rapport, l'une des mesures permettant de corriger l'asymétrie des pratiques en vigueur en matière de surveillance serait d'utiliser « un mécanisme analogue à celui qui est utilisé pour le règlement des différends en matière de commerce international, où les désaccords sur l'impact des politiques macroéconomiques et financières pourraient être examinés et des solutions recherchées » (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.99.II.D.1).

Rôle régional dans la prévention des crises

17. *Origine* : Rapport du Secrétaire général au Comité préparatoire de la réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental lors de sa deuxième session de fond en décembre 2000 (A/AC.257/12)

Présenté au : Comité préparatoire

Proposition : « La réunion de haut niveau devrait entériner le principe selon lequel des arrangements de surveillance mutuelle entre groupes de pays peuvent utilement compléter la surveillance multilatérale, et devrait encourager les pays en développement et les pays en transition à en conclure. Les institutions financières internationales et autres organismes intéressés devraient collaborer étroitement afin de renforcer mutuellement leurs efforts respectifs de surveillance et de coordination des politiques »

18. *Origine* : Observations des gouvernements de la région Asie-Pacifique, lors de la Réunion consultative sur le financement du développement, tenue à Jakarta (Indonésie) en août 2000 (A/AC.257/13)

Présentées au : Comité préparatoire

Proposition : « Un fort soutien s'est exprimé en faveur d'un renforcement de la coopération régionale dans les domaines monétaires et financiers afin de promouvoir le développement et d'améliorer la prévention et la gestion des crises financières. Les mesures de renforcement de la coopération étaient considérées comme un complément de la réforme en cours de

l'architecture financière internationale. Les discussions sur la réforme avaient, jusqu'alors, négligé la question importante de la mise en place d'une architecture financière régionale. Les participants ont estimé généralement que la région de l'Asie et du Pacifique disposait d'une grande marge de manoeuvre pour renforcer la coopération régionale.

- Il faudrait suivre une procédure échelonnée dans le cadre de la coopération régionale en commençant par les mesures les plus faciles à appliquer.
- L'utilisation des mécanismes de swaps interbancaires décidée à Chiang Mai (Thaïlande) (lors d'une réunion des ministres des finances des pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), de la Chine, du Japon et de la République de Corée, tenue le 6 mai 2000) devrait ouvrir la possibilité de participer aux arrangements régionaux à des pays dont le degré d'ouverture et le niveau de développement n'étaient pas uniformes. Ces arrangements créaient les moyens d'approfondir la coopération dans ce domaine.
- Un autre secteur de coopération régionale concernait l'établissement d'un cadre juridique et réglementaire applicable aux banques internationales actives dans la région (par. 49 et 50).

19. *Origine* : Vers une nouvelle architecture financière internationale : rapport du Groupe de travail du Comité exécutif sur les affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies, janvier 1999

Proposition : « La plupart des projets de réforme de l'architecture financière internationale prévoient le renforcement de certaines institutions internationales. On peut faire valoir que des institutions régionales et sous-régionales renforcées contribueraient beaucoup à assurer la stabilité du système financier mondial aussi bien que l'équilibre des forces au niveau international. L'exemple de l'Europe occidentale – depuis la création de l'Union européenne des paiements dans les premières années de l'après-guerre jusqu'à la création de l'Union européenne et la

mise en place de l'euro aujourd'hui – indique que les organisations et les arrangements financiers régionaux peuvent jouer un rôle stabilisateur essentiel. Il ressort d'autres expériences régionales de portée plus limitée – création de banques de développement régional et sous-régional et de quelques fonds de réserve – que ces entités peuvent aussi jouer un rôle important dans une nouvelle architecture financière internationale ... De solides fonds de réserve régionaux auraient pour effet, au moins en partie, de dissuader d'éventuels spéculateurs de s'attaquer aux monnaies de certains pays et, du même coup, de les empêcher de compromettre les échanges régionaux et les relations financières régionales. Ils pourraient par ailleurs compléter les fonds du FMI dans les périodes difficiles ... En concevant la nouvelle architecture on pourrait donc introduire des encouragements à développer ces institutions. Par exemple, on pourrait donner à des fonds de réserve communs un accès automatique spécial au financement du Fonds monétaire international et/ou une part dans l'allocation des droits de tirage spéciaux » (sect. 9, par. 1 et 2).

20. *Origine* : Les représentants des banques de financement et de banques centrales asiatiques, Gouvernements membres du cadre de Manille, 18 et 19 novembre 1997 (Résumé des débats approuvé)

Proposition : « Les représentants sont convenus qu'il était nécessaire et souhaitable d'établir un cadre de coopération régionale pour renforcer les perspectives de stabilité financière. Ce cadre, qui reconnaît le rôle essentiel du Fonds monétaire international (FMI) dans le système monétaire international, comprend les mesures suivantes : a) mise en place d'un mécanisme de surveillance régionale venant compléter la surveillance mondiale exercée par le FMI; b) resserrement des liens de coopération économique et technique, en particulier par le renforcement des systèmes financiers et des capacités de réglementation des pays; c) adoption de mesures visant à accroître les moyens dont dispose le FMI pour faire face aux crises financières; et d) adoption d'un accord de financement coopératif qui compléterait les ressources du FMI » (par. 3).

Rôle du secteur privé en matière de prévention des crises¹

21. *Origine* : Communiqué du Comité monétaire et financier international

Présenté au : Fonds monétaire international à Washington, le 16 avril 2000

Proposition : « Le Comité souligne l'importance de la prévention en tant que premier moyen de défense contre les crises. Les pays qui participent aux marchés internationaux de capitaux et leurs créiteurs privés devraient s'efforcer, en temps normal, d'établir un dialogue approfondi et constant. Des clauses prévoyant une action collective pourraient beaucoup contribuer à ce que les crises soient réglées de façon ordonnée » (par. 12).

22. *Origine* : Réunion des Ministres des finances du Commonwealth à la Grande Caïmane (îles Caïmanes), 21-23 septembre 1999 (communiqué)

Proposition : « Les ministres ont souligné qu'il importait de promouvoir la stabilité du système financier mondial en veillant à une plus grande transparence des activités des institutions financières, en particulier de celles qui sont fortement endettées, ainsi que de poursuivre l'examen de la question de la surveillance plus étroite des institutions qui consentent des prêts à des institutions fortement endettées. Ils ont souligné qu'il importait de modifier les réglementations bancaires qui encourageraient des prêts à court terme excessifs à certains pays » (par. 17).

23. *Origine* : G-24, communiqué ministériel du 25 septembre 1999 (Washington)

Proposition : « Les ministres reconnaissent que les flux de capitaux privés sont appelés à jouer un rôle de plus en plus important dans une économie mondiale toujours plus intégrée. Aussi est-il difficile d'envisager la prévention et le règlement des crises financières sans la participation directe du secteur privé en temps voulu. À cet égard, la principale difficulté pour la communauté internationale consiste à formuler une stratégie favorable au marché, qui permette la participation du secteur privé sans pour autant nuire aux flux de capitaux vers les pays en développement ou en

augmenter indûment le coût. Les ministres estiment que, quelle que soit la stratégie, ses retombées devraient être minimales pour les autres emprunteurs. Pour favoriser la participation du secteur privé avant l'apparition de crises, ils recommandent que l'on ait davantage recours à des arrangements volontaires tels que les facilités de crédit pour l'octroi de prêts en cas d'imprévu, les options d'achat et les assurances relatives au service de la dette. D'autres dispositions sont par ailleurs nécessaires tant pour prévenir les crises que pour les régler, notamment des procédures de faillite, la création de conseils créiteurs/débiteurs, et, dans les cas extrêmes, la possibilité de la suspension du remboursement de la dette. En outre, les ministres insistent sur l'importance que revêt la divulgation synchronisée des informations pertinentes par les secteurs privé et public » (par. 4).

Système d'alerte avancée et autres problèmes relatifs aux données

24. *Origine* : Le Directeur général du Fonds monétaire international, Comité monétaire et financier international, avril 2001

Proposition : « Le perfectionnement des systèmes d'alerte avancée doit être notre priorité pour les mois à venir. Nous devons combiner les indicateurs quantitatifs de vulnérabilité et les appréciations qualitatives glanées sur le terrain et sur les marchés. »

25. *Origine* : Le secrétariat de la CEPALC, « Croissance dans la stabilité : financement du développement dans le nouveau contexte international »

Présentée aux : Gouvernements lors de la Consultation régionale sur le financement du développement dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, tenue à Bogota (Colombie), en novembre 2000 (voir A/AC.257/17) (Résumé)

Proposition : « Les agences d'évaluation financière sont parmi les principales institutions privées chargées de fournir des informations aux investisseurs. Lors de la crise financière, leur performance a laissé à désirer... Au lieu d'atténuer les cycles financiers (ce qu'un bon

système d'information est censé faire), elles ont eu tendance à les exacerber. Aussi est-il indispensable que les gouvernements des pays développés, peut-être avec l'appui des institutions financières multilatérales, encouragent les institutions privées à évaluer les risques d'insolvabilité de l'État en utilisant des paramètres précis et objectifs connus du public. »

26. *Origine* : Forum sur la stabilité financière, Groupe de travail sur les courants de capitaux (rapport du 5 avril 2000)

Présentée aux : Gouvernements membres du Forum sur la stabilité financière

Proposition : « La communauté internationale s'est activement employée à améliorer les données consolidées relatives à la dette extérieure et aux courants de capitaux, qui sont indispensables pour évaluer les vulnérabilités. Il faut appuyer ces efforts et souligner qu'il importe qu'ils portent des fruits si l'on veut maintenir l'élan nécessaire. Toutefois, en dépit des importants progrès accomplis, on ne dispose toujours pas de toutes les données nécessaires à une analyse générale des risques et les données émanant de diverses sources semblent parfois se contredire... D'importantes lacunes subsistent dans les statistiques relatives à la dette extérieure nationale, notamment en ce qui concerne l'évaluation des risques de trésorerie. Il conviendrait en effet d'organiser les données en fonction de la durée de vie résiduelle des emprunts et non de leur date d'échéance initiale, en fonction de leur valeur nominale aussi bien que marchande, en établissant une distinction selon l'unité monétaire employée et le lieu d'émission d'un emprunt, et ce, tout en fournissant des informations sur les options de remboursement anticipé prévues dans les contrats obligatoires ainsi que sur les calendriers d'amortissement (y compris le règlement des intérêts) » (par. 138 et 151).

27. *Origine* : Organisation internationale des commissions de valeurs mobilières (OICV)/Comité des marchés émergents, « Causes, Effects and Regulatory Implications of Financial and Economic Turbulence in Emerging Markets », Montréal (Canada), novembre 1999

Présentée aux : Gouvernements membres

Proposition : « Les économistes, les analystes et les agences d'évaluation financière jouent un rôle essentiel lorsqu'il s'agit de mettre en évidence les éventuels points faibles du secteur des entreprises et du secteur financier. Des systèmes d'alerte avancée plus efficaces sont nécessaires, comme le montre, par exemple, le fait que les agences d'évaluation financière n'ont pas vraiment su prédire la crise ... Au nombre des domaines qui devraient peut-être faire l'objet d'un examen périodique et complet figurent les mécanismes de contrôle des institutions, les systèmes de gestion des risques, la concentration des avoirs et les risques encourus, les obligations d'information, les activités soumises à une approbation expresse et le respect des normes comptables et réglementaires. »

Notes

- ¹ Voir aussi la note technique du Secrétaire général intitulée « Existing proposals for improved or new processes for coordinated debt restructuring (prevention and treatment of debt problems) in order to sustain growth and support economic and social development » (A/AC.257/27/Add.5), chapitre intitulé « Proposals for engagement of debtor countries with their creditors ».

Bibliographie

- Asian Finance and Central Bank Deputies (1997). A New Framework for Enhanced Asian Regional Cooperation to Promote Financial Stability (Manila Framework).
- Banque des règlements internationaux, *Rapport annuel*, Bâle.
- _____, Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (2001). *Vue d'ensemble du nouvel Accord de Bâle sur les fonds propres*. Bâle.
- Commonwealth Finance Ministers, Annual meeting communiqués (notamment septembre 1999). Londres (Royaume-Uni).
- Council on Foreign Relations (1999). *Safeguarding Prosperity in a Global Financial System: The Future International Financial Architecture*, Task Force report, Washington, Institute for International Economics.
- Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (2000). *Growth with Stability: Financing for Development in the New International Context*. Santiago (Chili).
- Financial Stability Forum (2000a). Ongoing and Recent Work Relevant to Sound Financial Systems. Bâle et Washington.
- _____. (2000b). Report of the Working Group on Capital Flows. Bâle et Washington.
- Griffith-Jones, S., et S. Spratt (2001). Will the proposed new Basel accord have a net negative effect on developing countries? Brighton (Royaume-Uni) : University of Sussex. Juillet.
- Communiqués annuels du Groupe des Sept (en particulier juillet 2001).
- Communiqués semestriels du Groupe des Vingt-Quatre (en particulier septembre 1999 et avril 2001).
- Comité monétaire et financier international. Communiqués semestriels (en particulier avril 2000). Washington : FMI.
- Fonds monétaire international. *International Capital Markets*, publication annuelle. Washington.
- _____. (2000). Rapport du Directeur général par intérim au Comité monétaire et financier international sur l'état d'avancement des travaux relatifs à la réforme du FMI et au renforcement de l'architecture du système financier international. Avril. Washington.
- _____. (2001). Rapport du Directeur général au Comité monétaire et financier international. Avril. Washington.
- Organisation internationale des commissions de valeurs mobilières (OICV) (1999). *Causes, Effects and Regulatory Implications of Financial and Economic Turbulence in Emerging Markets*. Novembre. Montréal, Québec (Canada).
- Organisation des Nations Unies (1999a), *Towards a new international financial architecture*: rapport du Comité exécutif pour les questions économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies.
- _____. (1999b), *World Economic and Social Survey, 1999* (numéro de vente : E.99.II.C.1). Deuxième partie intitulée « Financial development in the globalizing world ».
- _____. (2000), rapport du Secrétaire général au Comité préparatoire de la réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental, 18 décembre. A/AC.257/12.
- _____. (2001). Rapport du Groupe de haut niveau sur le financement du développement (rapport Zedillo), A/55/1000. 26 juin.
- _____. (2000, 2001), rapports des commissions régionales sur les consultations régionales sur le financement du développement. A/AC.257/13 à 17.
- CNUCED, Rapport sur le commerce et le développement, 1998, 1999 et 2001. Numéros de vente : F.98.II.D.6, F.99.II.D.1 et F.01.II.D.10, chapitres spéciaux consacrés à l'architecture financière internationale.
- Banque mondiale (2001). *Finance for Growth: Policy Choices in a Volatile World*. Washington.
- _____. *Global Development Finance*, publication annuelle.